Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-212200240-20251219-1012202503-DE

Commune de CALANHEL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° 1012202503

Séance du 10 décembre 2025

Nbre de membres afférents au conseil municipal : 9
En exercice : 9
Qui ont pris part à la délibération : 8

Date de la convocation :05/12/2025
Date d'affichage : 05/12/2025

Le 10 décembre à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Cyril JOBIC, maire,

Etaient présents : Jobic, Briand, Le Bris, Parcheminer, Le Naoutout, Le Bourg, Bourdonnec
Procurations : Chambry à Jobic
Etaient absents : Le Morvan et Chambry,
Secrétaire de séance : Le Bourg Mélanie

Objet de la délibération : **Demande de subvention voyage scolaire**

Monsieur le Maire explique que la mairie a reçu un courrier de Madame Norrée Angélique habitante de Calanhel au 1 Croas Guerharo demandant une aide financière pour le voyage scolaire de son fils Estéban Norrée en Belgique suivi d'un stage de 3 semaines.

Le conseil municipal après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **D'accorder** une subvention de 50€ (cinquante euros) pour le voyage scolaire de Norrée Estéban
- **De verser** cette subvention après réception du justificatif de paiement du voyage
- **De verser** cette subvention directement aux parents de Norrée Estéban.
- **De prendre acte** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2025.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance

MAIRIE DE CALANHEL (Côtes-d'Armor)

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture et publications ou notification du

Le maire,
Cyril JOBIC

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-212200240-20251219-1012202503-DE

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture et publications ou notification du

Le maire,
Cyril JOBIC